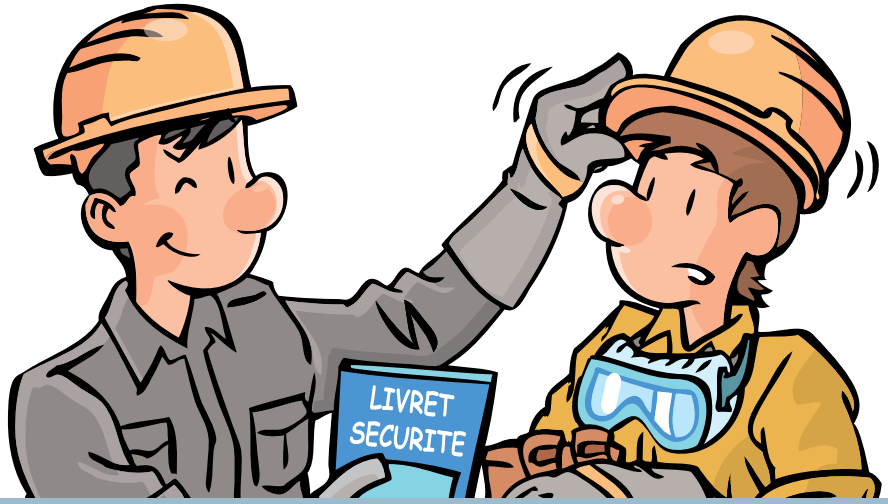

Livret Sécurité Élévateur

Version novembre 2020

Les professionnels acteurs
de votre mobilité

FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

Livret Sécurité Fédération des Ascenseurs

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

L'ÉLÉVATEUR ET SES RISQUES
- p. 4 Les équipements
- p. 5 Signalisation de sécurité – Principaux pictogrammes

LES RISQUES POSSIBLES DE NOS MÉTIERS
- p. 6 Chutes d'objets
- p. 7 Chutes de plain-pied
- p. 8 Chutes de hauteur
- p. 9 Risques liés à l'environnement de travail
- p. 10 Risques lors de l'accès aux locaux techniques
- p. 12 Risques liés au rangement du site
- p. 13 Risques de projections
- p. 14 Risques de blessures aux mains
- p. 15 Risque électrique
- p. 16 Risques mécaniques
- p. 17 Risques lors d'interventions sur sites spécifiques

RISQUES GÉNÉRAUX
- p. 18 Produits chimiques
- p. 20 Risque incendie
- p. 21 Risque amiante
- p. 22 Risque routier : les véhicules et leur utilisation

LES MOYENS MIS À DISPOSITION POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ
- p. 23 L'outillage à main
- p. 24 L'outillage électroportatif
- p. 25 L'outillage et ses risques
- p. 26 Tenue de travail et EPI
- p. 32 Échafaudage
- p. 33 Plateforme
- p. 34 Échelle
- p. 35 Les moyens de levage
- p. 36 Manutention manuelle

LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS
- p. 37 Arrivée sur site
- p. 38 Interventions en local de machine
- p. 39 Shuntage d'un organe de sécurité
- p. 40 Interventions en cuvette
- p. 41 Interventions en gaine
- p. 42 Interventions au palier

AVANT-PROPOS

Notre métier comporte des risques spécifiques qui nécessitent à chacun d'entre nous d'adopter une façon de travailler la plus sûre possible et imposent l'application stricte des consignes et précautions particulières de sécurité inscrites dans ce document.

Il récapitule les consignes générales de Sécurité que vous devez observer dans l'exécution des travaux de montage, modernisation et/ou maintenance d'élévateurs et monte-charge.

Le but est de vous faire part des risques liés à nos métiers et de vous indiquer les mesures de prévention adéquates afin de prévenir tout risque d'accident. Une connaissance technique et le bon sens permettent aussi de prévenir les risques.

Chacun doit se comporter de façon à ne pas s'exposer ni exposer d'autres personnes au danger.

Votre vie et celle des autres dépendent de l'application stricte des consignes de sécurité. RESPECTEZ-LES et faites les respecter en toutes circonstances.

Avant tout travail, il faut réfléchir et prendre conscience du danger éventuel.

Toute intervention nécessite une phase de préparation et de réflexion afin de prendre conscience des dangers éventuels. En cas de doute, référez-vous à votre hiérarchie.

Tout manquement à ces consignes peut constituer une faute dont les conséquences peuvent être lourdes car il peut engager votre responsabilité (Art L 4122-1 du Code du travail).

Ces consignes sont complémentaires aux études de sécurité de l'appareil, tenues à la disposition des intervenants, éventuels plans de prévention ou consignes spécifiques aux sites.

AVERTISSEMENT
Le Livret Sécurité de la Fédération des Ascenseurs est un outil parmi d'autres pour informer et maîtriser les risques. Il a pour principal objectif l'information générale et ne constitue pas un document à valeur réglementaire. Il ne se substitue pas à l'analyse des risques réalisée par la société ni décisions associées.
La Fédération des Ascenseurs décline toute responsabilité pour toute mesure prise ou non sur la base de ce document d'information. Chaque entreprise reste garante du respect de la réglementation en vigueur.

LES ÉQUIPEMENTS

SIÈGE MONTE-ESCALIER

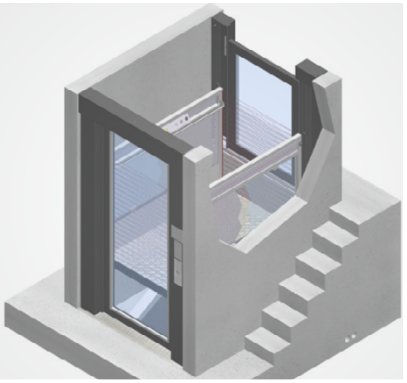

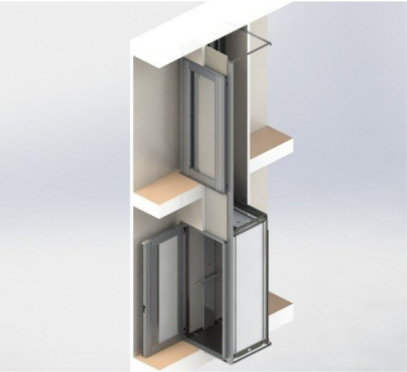

PLATEFORME : APPAREIL SANS GAINE FERMÉE

ÉLÉVATEUR : APPAREIL AVEC GAINE FERMÉE

MONTE-CHARGE NON ACCOMPAGNÉ

L'élévateur et ses risques

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ – PRINCIPAUX PICTOGRAMMES

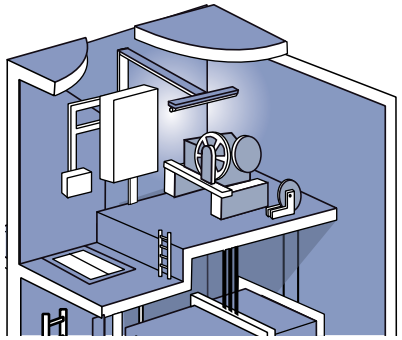

Parties en mouvement

Risque électrique

Risque de chute du massif lors de l'accès

Présence d'amiante

Risque de heurts sur éléments au plafond

Risque de coincement / écrasement

Risque de glissade

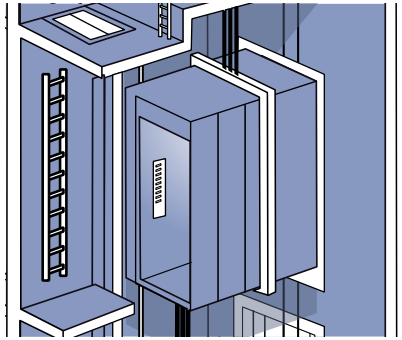

Risque de trébuchement

Risque de coincement / écrasement

Risque de chute d'objet

Parties en mouvement

Présence d'amiante

Risque d'écrasement sous dalle

Risque électrique

Risque de chute du toit cabine

Risque de glissade

Risque d'enfermement

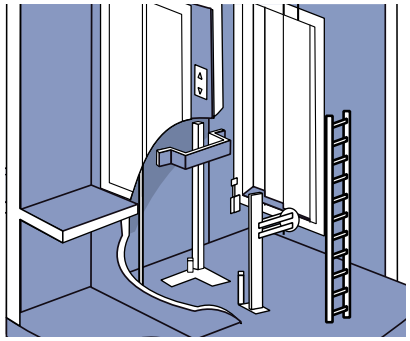

Risque de chute d'objet

Risque de chute

Risque de trébuchement

Risque électrique

Risque d'enfermement

Espace confiné

Risque de glissade

Risque de heurts sur éléments au plafond

CHUTES D'OBJETS

ELLES PEUVENT ÊTRE GÉNÉRÉES PAR :

- la coactivité
- le travail superposé
- et tout autre objet en équilibre instable dans l'espace de travail

AFIN DE VOUS PRÉMUNIR DE CE RISQUE :

VEILLER À UTILISER LES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS :

- Port du casque obligatoire sur les chantiers

  Port de la casquette antichoc recommandé sur les autres sites, notamment pour prévenir les heurts
  Nota : la casquette ne protège que des chocs légers

- Mettre en place les moyens de protections collectives limitant la chute d'objets (plinthes, protections de baies, obturation...)

MESURES ORGANISATIONNELLES À METTRE EN PLACE

- Limiter le travail superposé
- Ne pas stocker d'éléments en équilibre instable

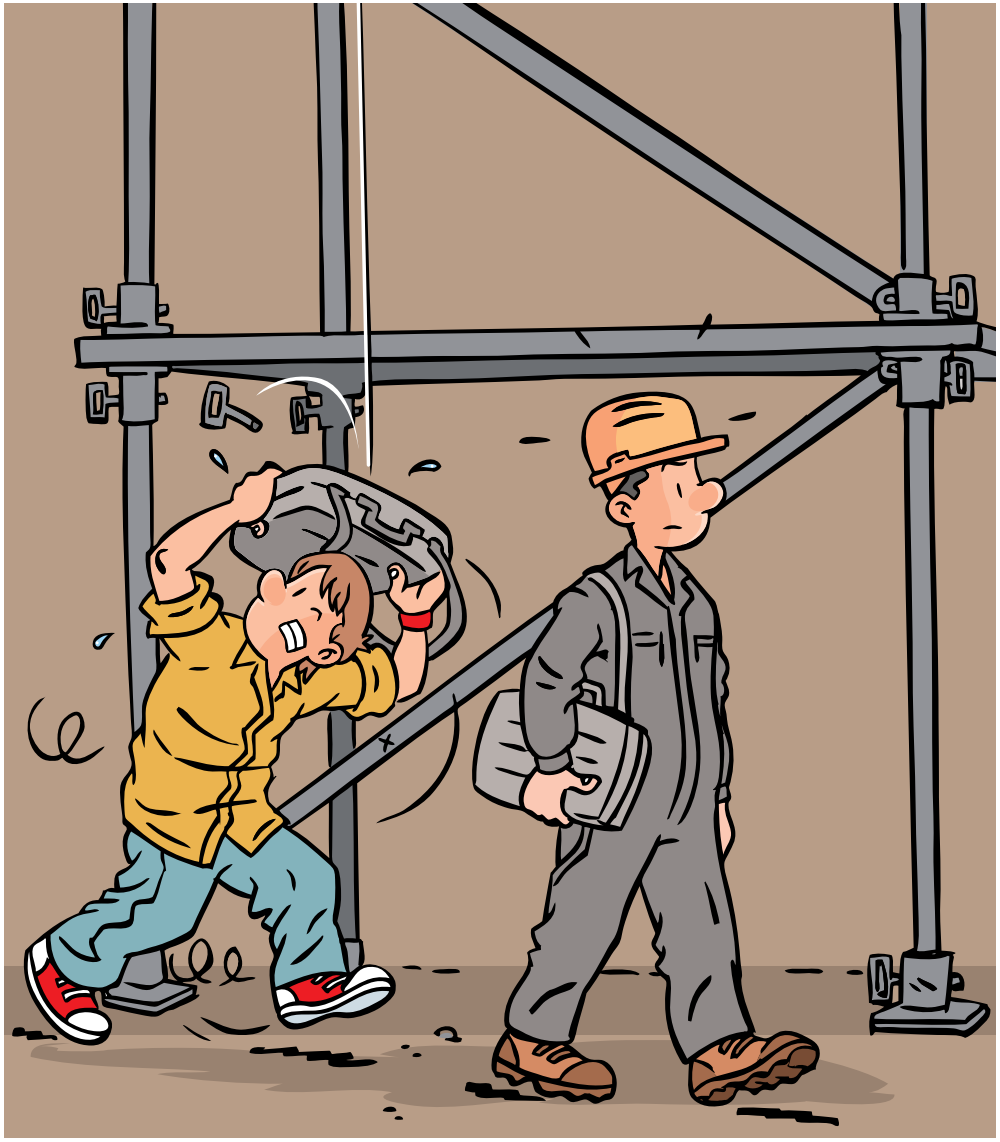

CHUTES DE PLAIN-PIED

DANS LES CHEMINEMENTS MAL ÉCLAIRÉS MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE LAMPE DE POCHE OU LAMPE FRONTALE

DANS LES ESCALIERS, IL FAUT SURVEILLER L'ÉTAT DES MARCHES.

- Une minuterie peut s'éteindre !!!

Dans la mesure du possible, gardez une main libre et tenez-vous à la rampe. Soyez particulièrement vigilant en cas d'absence de main courante.

- Porter des chaussures de sécurité antidérapantes

IL FAUT PRENDRE GARDE À L'ÉTAT DU SOL ET DES ACCÈS (SOL GLISSANT, SURFACE INÉGALE OU DÉTÉRIORÉE, RÉSISTANCE DOUTEUSE, PRÉSENCE D'OBJETS ET/OU TAPIS, HAUTEUR INSUFFISANTE…)

- Les chutes de plain-pied peuvent aussi être provoquées par des glissades sur sols mouillés, glissants, encombrés

LE SAVIEZ-VOUS ? : Ce type d'accident peut représenter jusqu'à 20 % des accidents dans la profession !

CHUTES DE HAUTEUR

LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR SONT PRÉSENTS EN DE NOMBREUX POINTS DE L'INSTALLATION ET OMNIPRÉSENTS LORS DE NOS INTERVENTIONS :

LORS DE L'UTILISATION DE PLATEFORME, ÉCHAFAUDAGE, ÉCHELLE OU ESCABEAU

- Utiliser l'équipement adapté à la tâche de travail.

Pour les mesures de prévention, se référer à la page relative à l'utilisation de ces équipements (pages 32, 33 ou 34).

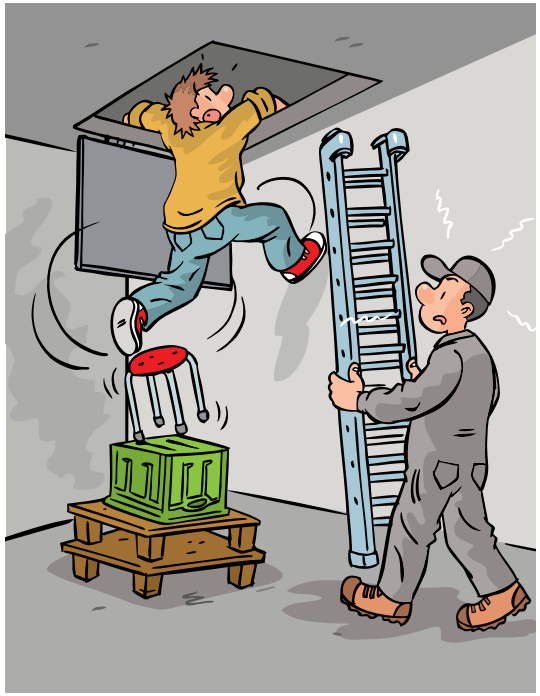

LORS DE L'ACCÈS AUX LOCAUX TECHNIQUES

- Refermer toujours les trappes derrière vous.

AUX PALIERS ET TOIT DE CABINE

LORS DE VOS INTERVENTIONS, NE LAISSEZ JAMAIS UNE PORTE OUVERTE SUR LE VIDE MÊME SI VOUS ÊTES DEVANT : UNE BOUSCULADE OU PERTE D'ÉQUILIBRE PEUT ENTRAÎNER VOTRE CHUTE OU CELLE D'UN USAGER

- Entrouvrez la porte de quelques centimètres afin de visualiser ce dont vous avez besoin et prendre une position stable.
- Depuis le palier, mettez le toit de cabine à la bonne hauteur.
- Attention : la présence sur le toit de cabine est strictement restreinte aux appareils dont la conception autorise la présence d'un professionnel sur le toit de cabine et dans le respect des préconisations du fabricant.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

PENDANT LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE ET DE DÉPANNAGE.

APPOSER AUX PALIERS AINSI QUE DANS LA CABINE, BIEN EN ÉVIDENCE À PROXIMITÉ DES BOUTONS DE COMMANDE : UNE PANCARTE INFORMANT LES USAGERS DE L'ARRÊT MOMENTANÉ DE L'APPAREIL ET DE LA PRÉSENCE DU TECHNICIEN SUR PLACE.

NE PAS ENCOMBRER LES AIRES DE CIRCULATION

- Si nécessaire, baliser les zones de travail
- Fermer les locaux techniques

RESPECTER LES CONSIGNES DU PLAN DE PRÉVENTION SI EXISTANT

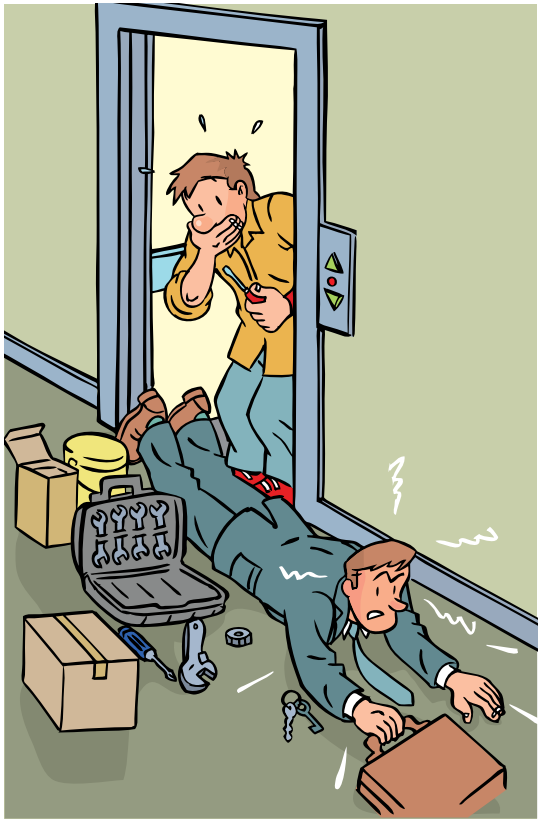

RISQUES LORS DE L'ACCÈS AUX LOCAUX TECHNIQUES

POUR ACCÉDER AU LOCAL TECHNIQUE À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE, S'ASSURER :

- de la conformité de l'accès ;
  - bon état général de l'échelle
  - barre d'accrochage
  - crochets à la partie supérieure de l'échelle
  - patins antidérapants aux pieds de l'échelle
  - s'assurer de la conformité de l'échelle…

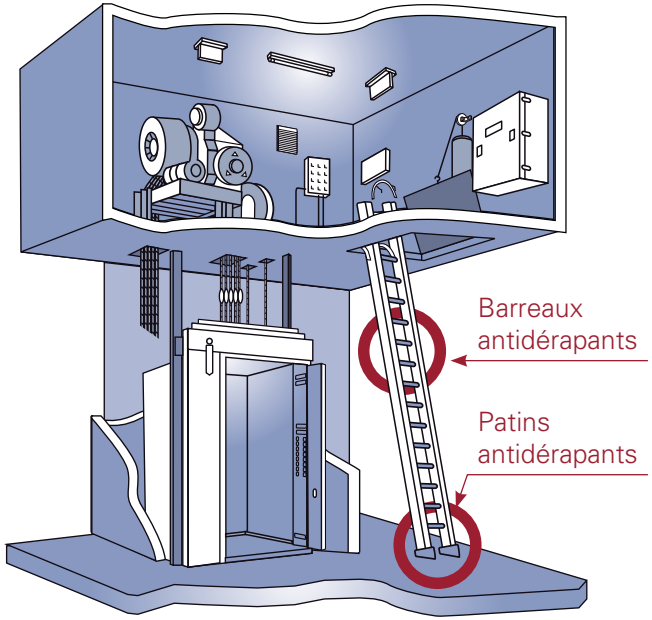

POUR ACCÉDER AU LOCAL TECHNIQUE PAR TRAPPE OU PORTE, VEILLER À RESPECTER LES PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX CHEMINEMENTS :

- Assurer un bon éclairage.
- Regarder où l'on met les pieds.
- Cheminer sur des surfaces planes, propres et non encombrées.
- Redoubler de prudence lors du transport d'objets encombrants limitant le champ de vision.
- Ne pas courir dans les escaliers
- Ne pas monter les escaliers avec les bras trop chargés
- Tenir la rampe si présente.

POUR ACCÉDER AU LOCAL TECHNIQUE PAR TRAPPE

AVANT D'OUVRIR LA TRAPPE :

- S'assurer de son sens d'ouverture
- Estimer son poids suivant la matière et la conception.

LORS DE L'OUVERTURE :

- Manœuvrer prudemment, vérifier si elle est équilibrée
- La maintenir pendant tout le mouvement, ne pas la lâcher.
- La poser en fin d'ouverture et la bloquer ouverte pour éviter qu'elle retombe par l'accès du technicien.

APRÈS L'ACCÈS :

- La refermer si rien ne nécessite son maintien ouvert. Vérifier que celle-ci ne peut pas sortir de ses gonds.
- Estimer sa résistance et sa constitution. Dans tous les cas éviter de rester dessus.
- S'assurer du bon état du contrebalancement de la trappe.

RISQUES LORS DE L'ACCÈS AUX LOCAUX TECHNIQUES

DANS LES CAS DE PRÉSENCE D'AÉRO-RÉFRIGÉRANT DE CLIMATISEUR,

- Respecter l'affichage concernant le port de masque FFP3 (jetable).
- Ne pas stationner auprès des filtres à eau.
- Respecter le cheminement s'il a été défini.
- En cas de doute prévenir sa hiérarchie.

SI EXCEPTIONNELLEMENT L'ACCÈS SE FAIT PAR UN SKYDÔME ET UN CHEMINEMENT EN TERRASSE.

- À l'ouverture, attention au vent qui peut s'engouffrer sous le skydôme
- Ne pas s'approcher du vide
- Choisir un chemin hors de tout obstacle permettant de marcher à plus de 3 mètres du vide et en cas d'impossibilité faire matérialiser le cheminement.
- S'assurer de la présence d'un éclairage adapté et en cas de besoin utiliser sa lampe de poche ou frontale
- Dans le cas de présence d'antennes téléphonique ou autres antennes d'émissions, ne pas cheminer face à l'antenne. Respecter le cheminement s'il a été défini. En cas de doute prévenir sa hiérarchie.

EN QUITTANT LE LOCAL TECHNIQUE, EN PASSANT PAR LA TRAPPE :

- Descendre prudemment sur l'échelle. Vérifier qu'elle ne se déplace pas latéralement.
- Conserver les deux mains libres pour descendre en sécurité.
- Tenir la trappe d'une main et utiliser le point de préhension en machinerie (si existant).
- Prendre garde où vous laissez la main pour éviter choc ou coincement (entre ventail et mur ou cadre).
- Ne pas lâcher violemment la trappe.
- Verrouiller la trappe pour éviter l'accès aux personnes non habilitées.

RISQUES LIÉS AU RANGEMENT DU SITE

LORS DES LIVRAISONS DE MATÉRIEL SUR SITE, IL FAUT LES RANGER DANS UN ENDROIT SPÉCIFIQUE HORS DU PASSAGE DE PERSONNES AFIN D'ÉVITER LES RISQUES DE CHUTES

BALISER LES ZONES DE STOCKAGE

RECYCLER LES EMBALLAGES, PLASTIQUES ET FEUILLARDS AINSI QUE PLANCHES POUVANT AVOIR DES ÉLÉMENTS SAILLANTS

APRÈS TOUTE INTERVENTION LAISSER LES LOCAUX PROPRES (MACHINERIE, TOIT CABINE, FOND DE FOSSE, ACCÈS…)

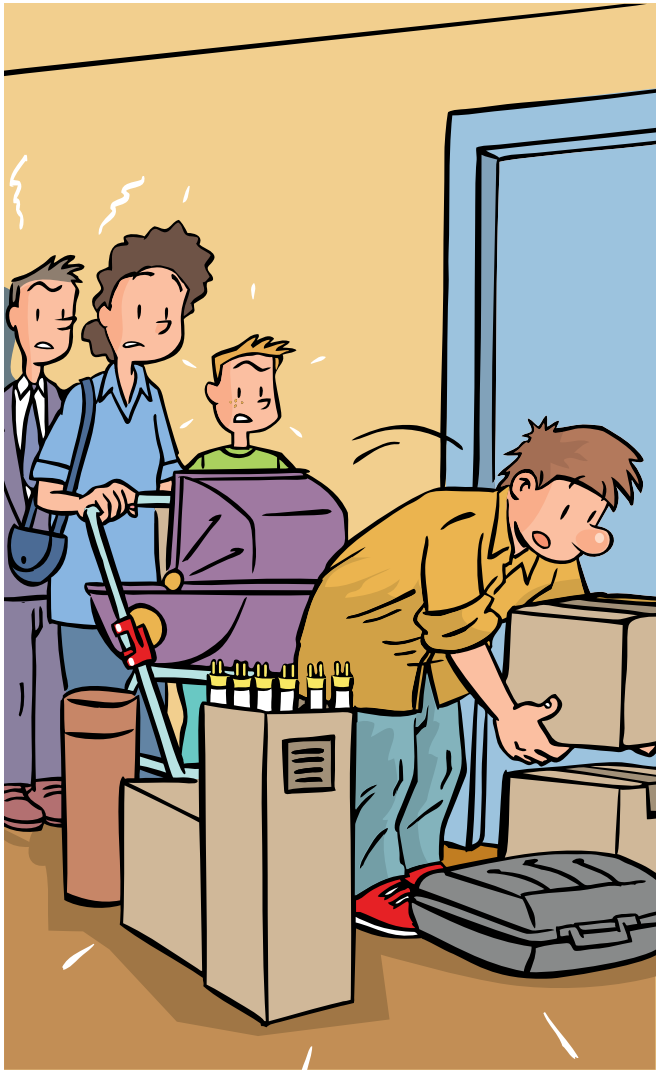

RISQUES DE PROJECTIONS

PENDANT LES OPÉRATIONS DE MEULAGE, DE PERÇAGE, DE SOUDAGE ET DE NETTOYAGE, IL EST NÉCESSAIRE DE PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION OU LUNETTES MASQUES, TENUE DE TRAVAIL ADAPTÉE ET GANTS

EN TRAVAILLANT À PROXIMITÉ DE PERSONNES EFFECTUANT CES OPÉRATIONS, IL EST NÉCESSAIRE DE PORTER UNE PROTECTION IDENTIQUE

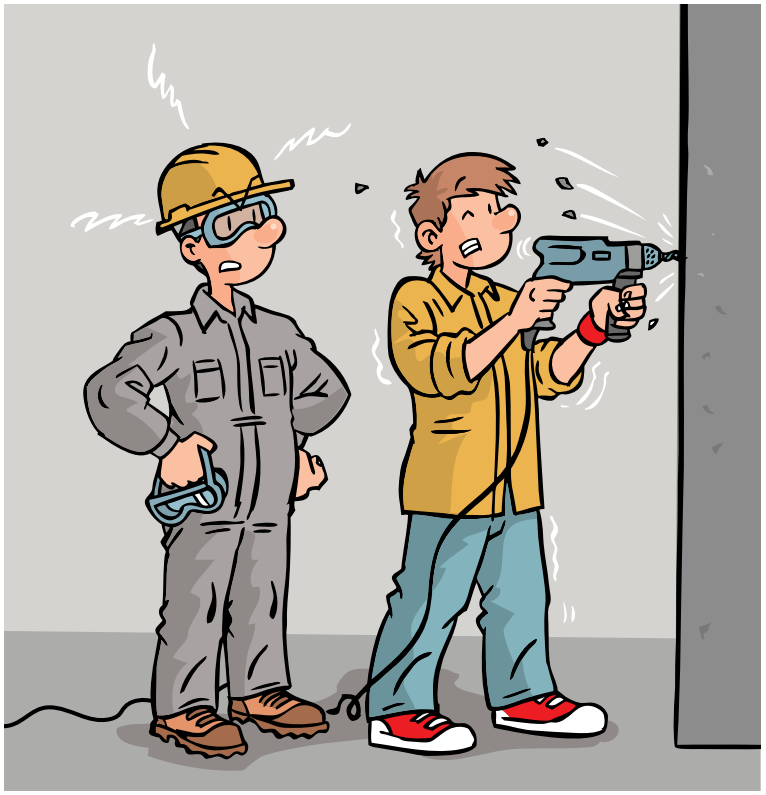

VEILLER AUSSI À PROTÉGER LA ZONE POUR ORIENTER OU CONTENIR LES PROJECTIONS VERS UN ENDROIT SANS RISQUE POUR :

- Vous
- Les autres personnes présentes
- Les biens et équipements à proximité (miroir, moquettes, armoires électriques, bidons de produits inflammables…).

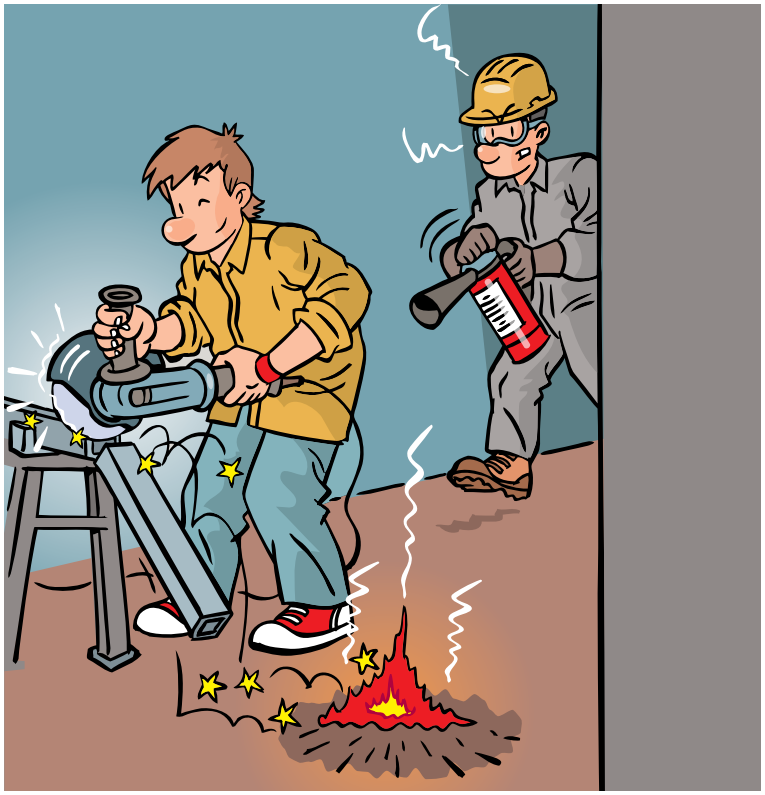

RISQUES DE BLESSURES AUX MAINS

LA PLUPART DE NOS ACCIDENTS ENGENDRENT DES BLESSURES AUX MAINS QUI PEUVENT ÊTRE DE DIFFÉRENTES NATURES :

- Coupure
- Ecrasement – Sectionnement
- Contusions
- Entorse – Fracture

LE RISQUE D'ÉCRASEMENT OU SECTIONNEMENT PEUT PROVENIR DE :

- Intervention dans les parties en mouvement (poulies, engrenages, courroies, cabine…)

LE RISQUE DE COUPURES EST ENCOURU LORS :

- De l'utilisation de l'outillage (clé qui ripe, utilisation de disqueuse…)
- Manutention telle que la manipulation des panneaux de portes cabines, miroirs, oculus, treuil
- De l'intervention dans les mécanismes d'opérateurs de portes

LE RISQUE DE CONTUSIONS PEUT ÊTRE PROVOQUÉ PAR :

- Choc lors de l'utilisation de l'outillage (clé ou marteau qui ripe…)
- Usage d'équipements tels échelles pliables, garde-corps rétractables

POUR COUVRIR CES RISQUES :

- préparer son travail
- utiliser les outils adaptés
- porter les gants (manutention, anti-coupure...)

RISQUE ÉLECTRIQUE

TOUT LE PERSONNEL AMENÉ À INTERVENIR SUR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DOIT AVOIR REÇU UNE FORMATION ET ÊTRE TITULAIRE D'UN TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE ADAPTÉ.

MISE À PART LA RECHERCHE D'UNE PANNE OU LA MESURE DE VALEURS ÉLECTRIQUES, PENSER À COUPER LE COURANT POUR TOUTE AUTRE INTERVENTION OÙ IL N'EST PAS NÉCESSAIRE.

Ne pas oublier que dans les armoires, il peut y avoir plusieurs circuits distincts :

- Alimentation principale
- Alimentation lumière 230 V
- Alimentation de manœuvre
- Alimentation secourue

Il peut rester des énergies cachées, tels que condensateurs (peuvent rester chargés longtemps après coupure de l'alimentation), batteries.

HORS RECHERCHE DE PANNE, POUR TOUTE INTERVENTION SUR UN ORGANE ÉLECTRIQUE, CONSIGNER L'INSTALLATION

- Couper le courant
- Mettre un cadenas pour empêcher une remise sous tension intempestive
  par un tiers non avisé (un cadenas par intervenant)
- Vérifier l'absence de tension avec VAT
- Mettre une pancarte de consignation.

POUR LES ÉQUIPEMENTS BRANCHÉS SUR PRISE DE COURANT DOMESTIQUE, PRÉVOIR UN DISPOSITIF DE CONSIGNATION ADAPTÉ.

RESPECTER LES ÉTAPES DE LA CONSIGNATION ÉLECTRIQUE TELLES QUE VUES LORS DES FORMATIONS HABILITATIONS ELECTRIQUES.

VEILLER À SE PROTÉGER DE TOUT RISQUE DE CONTACTS ACCIDENTELS (GANTS, NAPPE…).

Redoubler de vigilance en cas d'installations électriques anciennes mal protégées (absence de tableau d'arrivée de courant conforme) :

- Utiliser un différentiel individuel.
- Consigner l'installation.

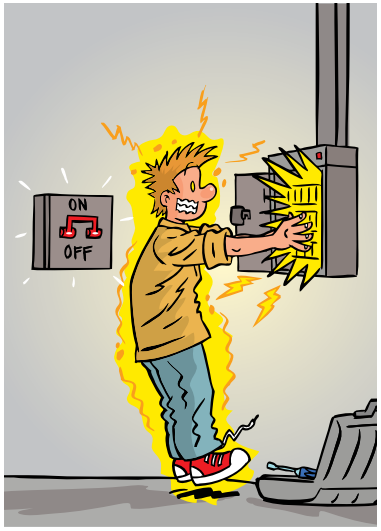

RISQUES MÉCANIQUES

LES INSTALLATIONS PEUVENT PRÉSENTER DES MOUVEMENTS INCONTRÔLÉS DES ÉLÉMENTS :

- Mouvement de la machine lors de l'ouverture du frein :
  - pour les treuils à adhérence :
    - sens montée si contrepoids plus lourd
    - sens descente si cabine à pleine charge
  - pour les treuils à tambour :
    - dans le sens descente
- Dérive de la cabine ou du contrepoids par perte d'adhérence des câbles sur la poulie de traction ou défaut de frein
- Dérive de la cabine vers le bas en cas de fuite ou de rupture de flexible sur les appareils hydrauliques.

EN CAS D'INTERVENTION SOUS CABINE, LA MISE EN SÉCURITÉ DU POSTE DE TRAVAIL SE FERA PAR CONSIGNATION OU BLOCAGE MÉCANIQUE TELLE QUE :

- mise sur parachute
- élinguage, main de câble sur poulie, étayage…
- tous moyens prescrits dans la notice constructeur

LES RISQUES ENGENDRÉS SONT :

- Pour les mouvements de la machine : happement, cisaillement, écrasement des membres
- Dans le cas de la dérive de la cabine : écrasement en cuvette ou en haut de gaine
- dans le cas du contrepoids : écrasement, heurt, coincement

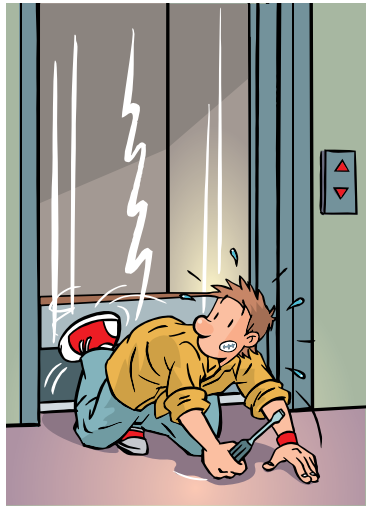

Risque de cisaillement à partir du palier

Risque de cisaillement à partir de la cuvette

Risque d'écrasement en cuvette

AVANT L'OUVERTURE DU FREIN : MISE EN SÉCURITÉ PAR SUPPRESSION DES ÉNERGIES CACHÉES, POSE DU CONTREPOIDS SUR SON AMORTISSEUR OU CABINE SUR SON AMORTISSEUR (INSTALLATION À TAMBOUR)

CONTRÔLE RÉGULIER DE LA BONNE ADHÉRENCE DES CÂBLES SUR LA POULIE ET CONTRÔLE RÉGULIER DE L'EFFICACITÉ DU FREIN

EN COMPLÉMENT DES MESURES DE PRÉVENTION MÉCANIQUES, ET EN CAS D'INTERVENTION SUR PARTIES EN MOUVEMENT, CONSIGNER ÉLECTRIQUEMENT L'INSTALLATION.

RISQUES LORS D'INTERVENTIONS SUR SITES SPÉCIFIQUES

(froid, chimie, risque infectieux, agression…)

CERTAINS SITES PRÉSENTENT DES RISQUES SPÉCIFIQUES À LEURS ACTIVITÉS ET SONT SOUMIS À DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES.

BÂTIMENTS ANCIENS OU INDUSTRIELS SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER UN RISQUE DE PLOMB

PAR EXEMPLE :

- Sites chimiques
- Sites nucléaires
- Sites avec des conditions thermiques ou hydrométriques
- Sites Atmosphères explosives
- Sites EDF
- Autres sites industriels

SUR CES SITES DES ANALYSES DE RISQUES COMPLÉMENTAIRES SONT RÉDIGÉES AVEC LE CLIENT ET LES CONSIGNES SONT TRANSCRITES DANS UN DOCUMENT APPELÉ PLAN DE PRÉVENTION.

VOUS DEVEZ PRENDRE IMPÉRATIVEMENT CONNAISSANCE DE CE PLAN AVANT TOUTE INTERVENTION.

CE PLAN DÉCRIT LES POINTS SUIVANTS :

- Accès au site
- Circulation sur le site et stationnement
- Les mesures de prévention engendrées par les risques spécifiques du site liés à la coactivité, par exemple : port de masque, film dosimètre, permis de feu, plan et procédure d'évacuation, balisage, etc.

SUR CERTAINS SITES, LE RISQUE PEUT AUSSI PROVENIR D'USAGERS AGRESSIFS À VOTRE ÉGARD

DANS CE CAS IL CONVIENT :

- De prendre connaissance de la consigne particulière. Attention également aux conditions de stockage dans les véhicules.
- D'éviter toute provocation.
- En cas de risque pour votre intégrité physique, ne pas hésiter à quitter les lieux en informant la centrale d'appel et/ou votre hiérarchie.

PRODUITS CHIMIQUES

L'USAGE DES PRODUITS CHIMIQUES EST PARFOIS NÉCESSAIRE DANS NOS ACTIVITÉS :

- Dégraissage de pièces
- Peinture
- Nettoyants divers (inox, miroir…)
- Huile hydraulique

Leur mise sur le marché et leurs modalités d'usage sont réglementées.

VEILLER À RESPECTER L'USAGE AUQUEL ILS SONT DESTINÉS

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ UTILISER DES PRODUITS NON AGRÉÉS PAR VOTRE ENTREPRISE OU PAR LE FABRICANT DE L'INSTALLATION.

Leur utilisation nécessite des précautions particulières en termes de stockage, protection de l'environnement de travail, protection des utilisateurs, gestion des rejets et déchets. L'ensemble des consignes spécifiques au produit utilisé est contenu dans la fiche de données de Sécurité et des pictogrammes sont présents sur les emballages.

ATTENTION, L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES A ÉVOLUÉ

F - Facilement inflammable

Brûle facilement ou très facilement !
Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur et des produits comburants.

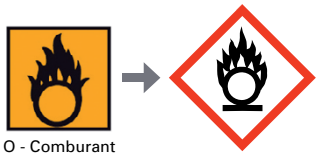

O - Comburant

Fait brûler les autres substances !
Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur et des produits combustibles.

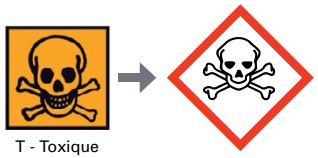

T - Toxique

Poison mortel !
Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précautions, toujours porter des gants.

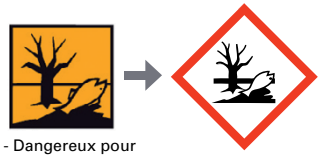

N - Dangereux pour l'environnement

Tue les animaux et les plantes !
Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.

E - Explosif

Peut exploser !
Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur. Attention aux chocs.

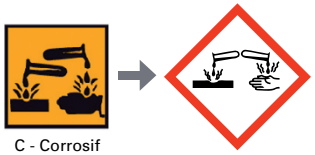

C - Corrosif

Ronge les objets ou la peau !
Manipuler avec précautions, toujours porter des lunettes de sécurité.

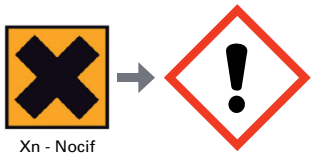

Xn - Nocif

Dangereux en cas de contact !
Manipuler avec précautions, bien se laver les mains par la suite.

Dangereux pour la santé !
Manipuler avec précautions, bien se laver les mains par la suite.

Récipient contenant un gaz sous pression !
Manipuler avec précautions.

IL FAUT LES REPÉRER, LES LIRE ET LES RESPECTER.

PRODUITS CHIMIQUES

DE FAÇON GÉNÉRALE, ET QUEL QUE SOIT LE PRODUIT CHIMIQUE UTILISÉ, LES CONSIGNES SUIVANTES SONT À APPLIQUER :

- Se protégez : gants et masques adaptés, lunettes de protection et combinaison si nécessaire
- Aérer le poste de travail
- Éviter toute flamme ou point chaud
- Refermer soigneusement les emballages ou récipients contenant le produit
- Conserver tout produit dans son emballage d'origine et ne pas transvaser de produit dans des récipients alimentaires.
- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer à proximité.
- Ne laisser aucun produit sur site.
- Veiller à la ventilation adéquate du lieu lors de l'utilisation des produits chimiques.
  Si nécessité d'entreposage temporaire, ce dernier doit être sur rétention.

RISQUE INCENDIE

UN INCENDIE PEUT NAÎTRE DÈS QUE L'ON RÉUNIT :

- Un combustible : la matière qui brûle (papiers, bois, liquides, moquettes…)
- Un comburant : la substance apportant de l'oxygène identifié (air ambiant…)
- Une énergie : par exemple de la chaleur, des étincelles, une flamme, une pression, un frottement, une cigarette...

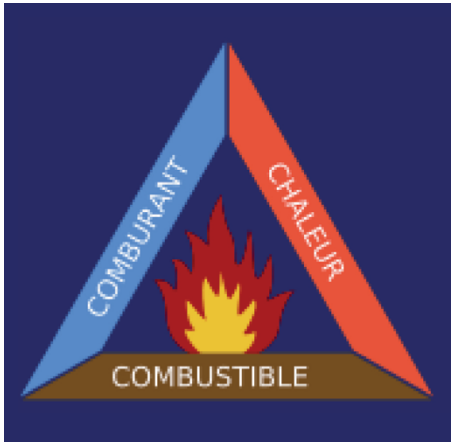

PRENDRE CONNAISSANCE DES CONSIGNES PROPRES AU SITE, DU PLAN DE PRÉVENTION OU DU P.P.S.P.S.

- Laisser libre accès au matériel d'extinction.
- Ne pas entraver pas les issues de secours.
- Protéger le sol ou les matériaux susceptibles de prendre feu afin d'éviter toute projection d'étincelles.
- En cas d'évacuation se conformer aux directives des responsables d'évacuation.
- Compléter le permis feu si nécessaire.

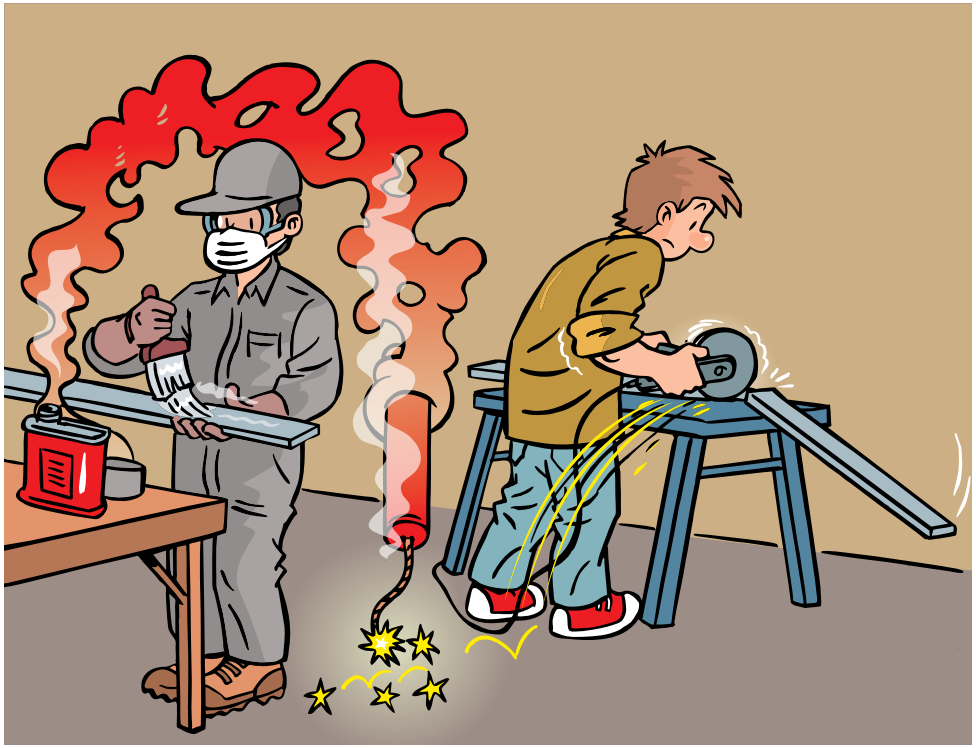

ATTENTION AUX POINTS CHAUDS (FLAMMES, CIGARETTES, AMPOULES, CONTACTS ÉLECTRIQUES, PROJECTIONS LORS DE DÉCOUPES OU OPÉRATIONS DE SOUDURE…) QUI PEUVENT ÊTRE À L'ORIGINE DE DÉPART D'INCENDIE DÛ À LA PROXIMITÉ DE PRODUITS CHIMIQUES OU DE MATÉRIAUX COMBUSTIBLES (MOQUETTES, PAPIERS, CARTONS…)

RISQUE AMIANTE

LES INTERVENTIONS SUR MATÉRIAUX AMIANTÉS OU SUR SITES AVEC PRÉSENCE D'AMIANTE, NÉCESSITENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE TANT DANS L'ANALYSE DU RISQUE AMIANTE, LA PRÉPARATION DE L'INTERVENTION QUE DANS SES MODALITÉS DE DÉROULEMENT.

NOUS VOUS CONSEILLONS DONC DE VOUS RÉFÉRER AU LIVRET AMIANTE DE LA FÉDÉRATION AFIN DE CONNAÎTRE LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE SUR LES ASPECTS SUIVANTS :

- Analyse du Dossier Technique Amiante (DTA) et Repérage Amiante avant Travaux R.A.A.T.
- Recueil des informations sur les composants
- Méthodes et Modes opératoires pour les interventions de maintenance, dépannage et travaux
- Mise à disposition des équipements de protection individuelle (masque, FFP3, combinaison, etc.)
- Modalités du suivi médical des salariés concernés
- Gestion adaptée des déchets

TOUTE INTERVENTION SUR MATERIAU AMIANTE DOIT SE FAIRE PAR UNE PERSONNE FORMÉE AU RISQUE AMIANTE

- Certaines opérations peuvent nécessiter l'intervention d'entreprises spécialisées

RISQUE ROUTIER : LES VÉHICULES ET LEUR UTILISATION

LE VÉHICULE 2 OU 4 ROUES QUE VOUS UTILISEZ DANS LE CADRE DE VOS MISSIONS EST UN OUTIL DE TRAVAIL DONT VOUS ÊTES RESPONSABLE.

VOS INTERVENTIONS NE VOUS DISPENSENT PAS DE RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE ET D'ADOPTER UNE CONDUITE SÛRE.

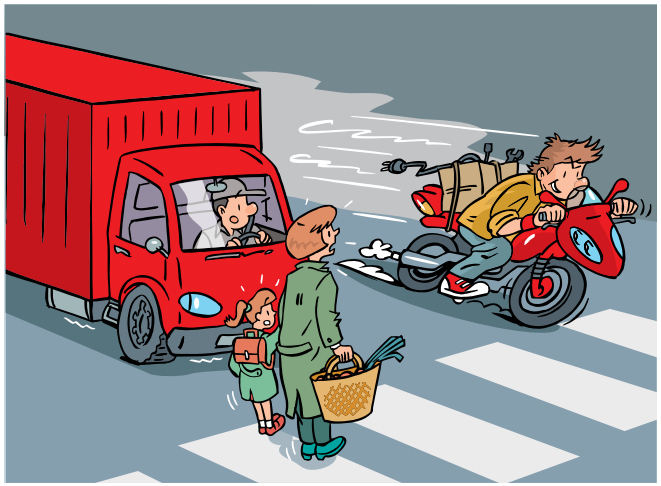

POUR QUE VOS DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT EN TOUTE SÉCURITÉ :

- Veiller au bon état du véhicule (freins, pneumatiques, visibilité, éclairage, fonctionnement des dispositifs de sécurité…)
- Attention au chargement :
  - Ne pas dépasser la charge maximale autorisée par le constructeur
  - Répartir, amarrer et caler correctement les charges transportées
- Veiller à la détention des moyens de signalisation, tels que triangle et gilet fluorescent

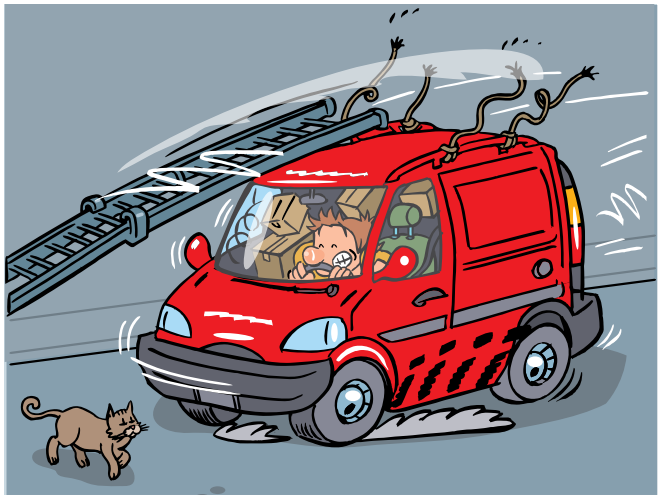

- Rester attentif à l'environnement (non utilisation du téléphone en situation de conduite, pas de remontées de files à vive allure, respecter les distances de sécurité…)
- Votre comportement ou vigilance est altéré par la prise :
  - De certains médicaments
  - De substances illicites (drogues)
  - D'alcool

  Leur prise n'est pas en adéquation avec la conduite d'un véhicule et l'exercice de nos activités.

IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ D'INFORMER VOTRE EMPLOYEUR EN CAS DE PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ET DE SA VALIDITÉ.

ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES TOUJOURS MUNI DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.

MISE EN GARDE : L'UTILISATION DE CERTAINES REMORQUES PEUT NÉCESSITER LA DÉTENTION D'UN PERMIS SPÉCIFIQUE (B96 OU E(B))

L'OUTILLAGE À MAIN

IL EST NÉCESSAIRE DE DÉTERMINER, AVANT TOUT DÉBUT D'ACTIVITÉ, LE TYPE D'OUTILLAGE À UTILISER EN FONCTION DE L'OPÉRATION À EFFECTUER ET DE VÉRIFIER SON BON ÉTAT.

- Vérifier son bon état, par exemple :
  - Emmanchement des outils (limes, marteaux)
  - État des protections isolantes des outils d'électricien
  - Utilisation des clés adaptées et en bon état
- Pendant le travail, n'utiliser que l'outil à main prévu pour l'opération en n'oubliant pas le port des équipements de protection adaptés.
- Ranger ses outils au fur et à mesure pour conserver un espace de travail non encombré.
- Après le travail, vérifier qu'aucun outil ne reste sur le chantier.
- Nettoyer régulièrement vos outils

UN BON OUTILLAGE PERMET DE RÉALISER UN TRAVAIL DE QUALITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ.
DEMANDER LE REMPLACEMENT DES OUTILLAGES DÉFECTUEUX.

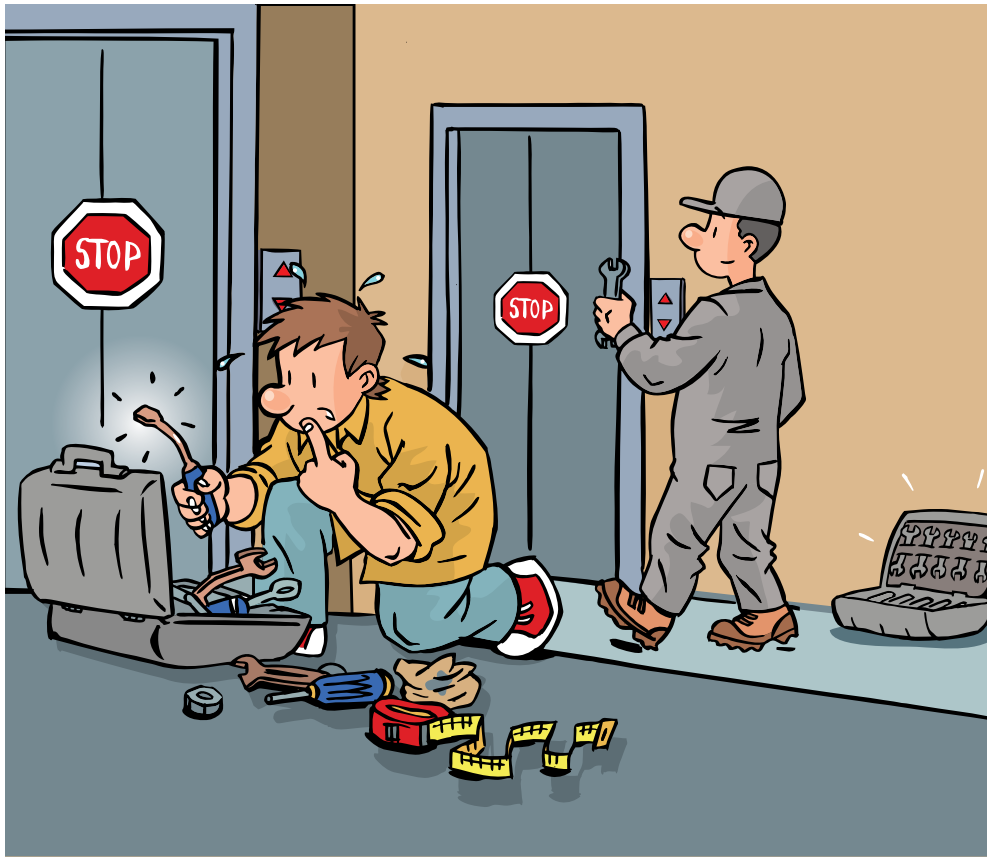

L'OUTILLAGE ÉLECTROPORTATIF

LES PRINCIPAUX OUTILS ÉLECTROPORTATIFS UTILISÉS DANS LA PROFESSION SONT :

- perceuse et perforateur,
- disqueuse et meuleuse,
- scie sauteuse et scie électrique,
- grignoteuse
- baladeuses, rallonges électriques,

POUR INTERVENIR EN TOUTE SÉCURITÉ, IL EST NÉCESSAIRE D'UTILISER LE MATÉRIEL ADAPTÉ À L'OPÉRATION À EFFECTUER, ET DE VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT :

- L'état de l'outil électroportatif
- L'état du câble d'alimentation et des prises de raccordement
- La présence des protections mécaniques (carter…)
- N'utilisez que l'outillage référencé par l'entreprise

LORS DE TRAVAUX IL NE FAUDRA JAMAIS TENIR LA PIÈCE À LA MAIN :

LORS DE TRAVAUX IL FAUDRA TOUJOURS :

- protéger l'environnement contre les projections d'étincelles et s'assurer de l'absence de produit inflammable à proximité
- maintenir solidement la ou les pièces à percer, scier ou meuler à l'aide d'une pince étau ou d'un serre-joint
- connecter l'outillage à un boîtier ou une prise équipée d'une protection différentielle 30 mA
- assurer la stabilité de sa position de travail.

La plupart de ces outils sont équipés d'une poignée latérale qui permet son maintien à deux mains. En aucun cas il ne faut tenir la pièce à la main pendant le disquage ou le perçage.

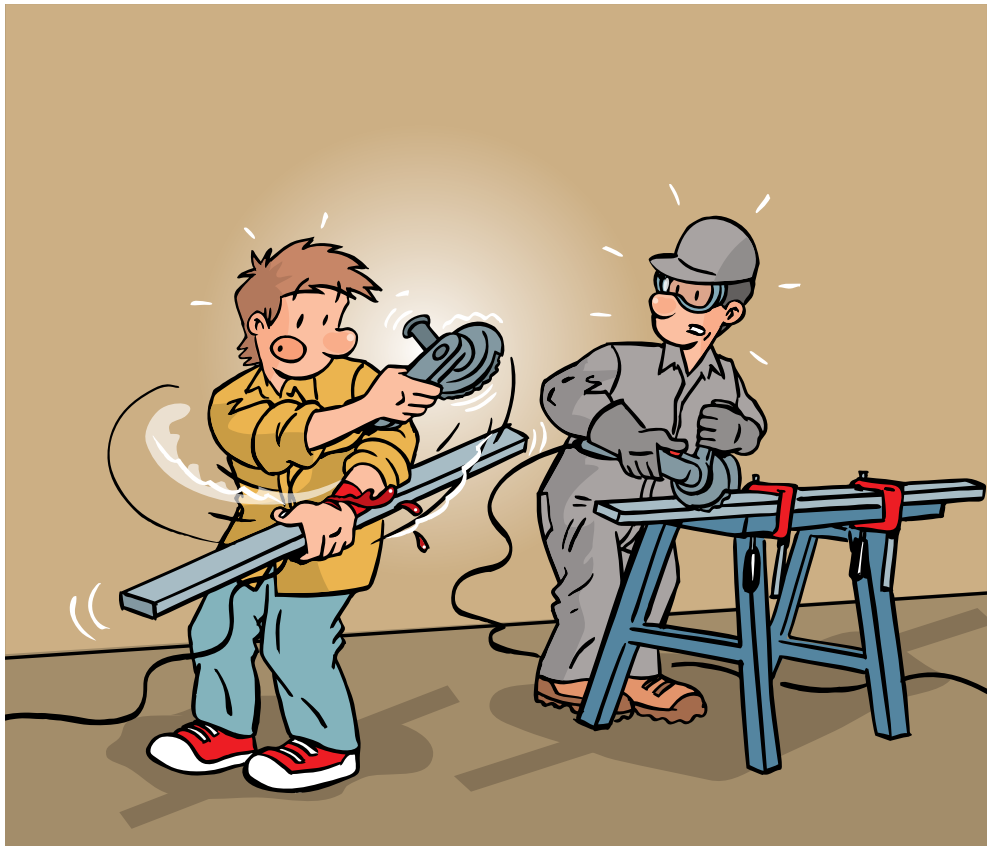

ASSUREZ-VOUS DE NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC UN FIL ÉLECTRIQUE, CANALISATION D'EAU, GAZ…

L'OUTILLAGE ET SES RISQUES

LES POSTES À SOUDER

Utiliser les outils conformément aux notices constructeurs et consignes de votre employeur.

Respecter le port des équipements de protection individuelle nécessaires à votre sécurité ; tels que : lunettes, masque de soudeur, tablier contre les projections d'étincelles et matières en fusion.

En cas de constatation de défaillances de l'outil, demander le remplacement des outillages défectueux.

CETTE ACTIVITÉ NÉCESSITE :

- UNE FORMATION SPÉCIFIQUE
- DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIFIQUES

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

ATTENTION !

NOS DIFFÉRENTES INTERVENTIONS NÉCESSITENT LE PORT D'EPI ; ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

TENUE DE TRAVAIL

LE PORT DE LA TENUE DE TRAVAIL FOURNIE PAR VOTRE ENTREPRISE EST OBLIGATOIRE.

LE VÊTEMENT DE TRAVAIL EST LE PREMIER ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE.
IL PROTÈGE CONTRE LES RISQUES :

- de coupure
- des contacts directs en armoire
- mécaniques (griffures, projections…)
- et chimiques

PENDANT LES INTERVENTIONS, LES TENUES DOIVENT ÊTRE PORTÉES MANCHES BAISSÉES.

NE PAS PORTER :

- De bijoux pouvant entrer en contact direct avec parties sous tension, et/ou à proximité d'une installation électrique ; par exemple : alliance, bague, gourmette, bracelet et bracelet de montre, chaîne ou chaînette autour du cou, lunettes avec monture métallique.
- De vêtements amples – mais porter des vêtements ajustés
- De vêtements en mauvais état (déchiré…)
- De vêtements dépassant du corps ; par exemple : écharpe, cravate, foulard,
- Des cheveux longs non attachés à proximité d'un organe en mouvement.

CERTAINS EPI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS DE FAÇON SPÉCIFIQUE PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE LORS DE LA RÉDACTION DU PLAN DE PRÉVENTION.

<< RETOUR SOMMAIRE

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

LE NIVEAU DE PROTECTION PRÉCONISÉ POUR LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ EST S3.

LEUR PORT EST OBLIGATOIRE LORS DE TOUTE SITUATION DE TRAVAIL (CHANTIER, DÉPANNAGES, ATELIERS…)

POUR NOS DIFFÉRENTS MÉTIERS LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ DOIVENT POSSÉDER AU MINIMUM LES CRITÈRES SUIVANTS :

- être traitées contre les produits chimiques
- disposer d'une plaque anti-perforation
- comporter une semelle anti-dérapante
- être équipées d'une coque de protection anti-écrasement
- d'un talon marqué pour monter aux échelles
- être fabriquées dans une matière présentant une résistibilité électrique conforme

Nota : Les chaussures hautes protègent mieux les chevilles contre les risques d'entorse. Les lacets doivent être correctement fermés afin de maintenir le pied dans la chaussure.

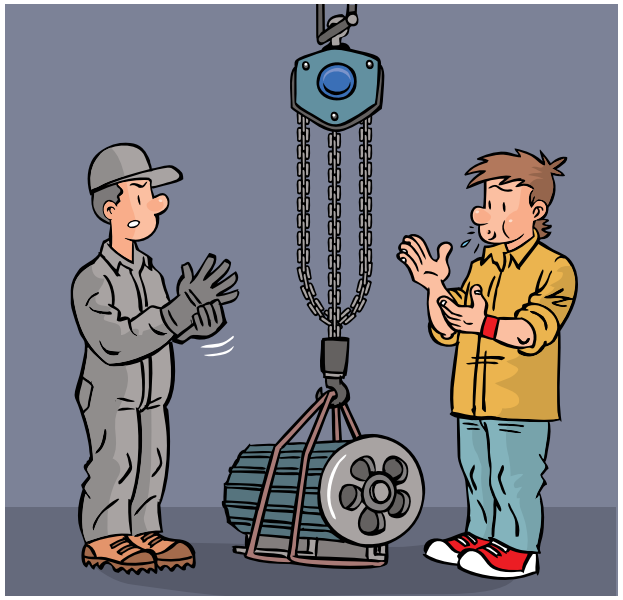

CASQUE DE CHANTIER

IL DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT MUNI D'UNE JUGULAIRE

- protection contre les chocs
- protection contre les chutes d'objets

Il est porté sur les chantiers de montage et modernisation en permanence.
Il doit être porté lors d'interventions en superposition et co-activité en maintenance, travaux.

En maintenance, des casquettes « coquées » peuvent être utilisées. Elle protègent contre les chocs légers.

Les casques ont une durée de validité : veiller à la date limite d'utilisation de votre casque et demander son remplacement à la date d'échéance

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

GANTS

IL EXISTE DIFFÉRENTS TYPES DE GANTS QUI SERONT UTILISÉS EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ OU DE L'OPÉRATION À RÉALISER. IL EST NÉCESSAIRE DE CHOISIR LA BONNE TAILLE.

MANUTENTION

En cuir, le plus souvent, ils protègent les mains contre les coupures et permettent une bonne préhension.

ÉLECTRIQUE

Ils sont à utiliser lors des interventions d'ordre électrique de type mesurages, recherches de pannes en présence de tension et lors de la vérification d'absence de tension pendant les opérations de consignation.
L'étanchéité des gants électriques doit être contrôlée régulièrement.

ANTI-COUPURE

Ils protègent les mains contre les coupures lors des interventions mécaniques courantes. Ils doivent être de ce fait portés pour toutes les opérations.

ANTI-PIQÛRE

Ce type de gants est utilisé pour les opérations de remplacement de câbles et cablettes ainsi que lors des nettoyages de fond de fosse. Ils sont à porter dès qu'il y a un risque de piqûre avec des seringues.

AUTRES GANTS

D'autres types de gants seront utilisés en fonction des opérations spécifiques, par exemple : utilisation de produits chimiques.

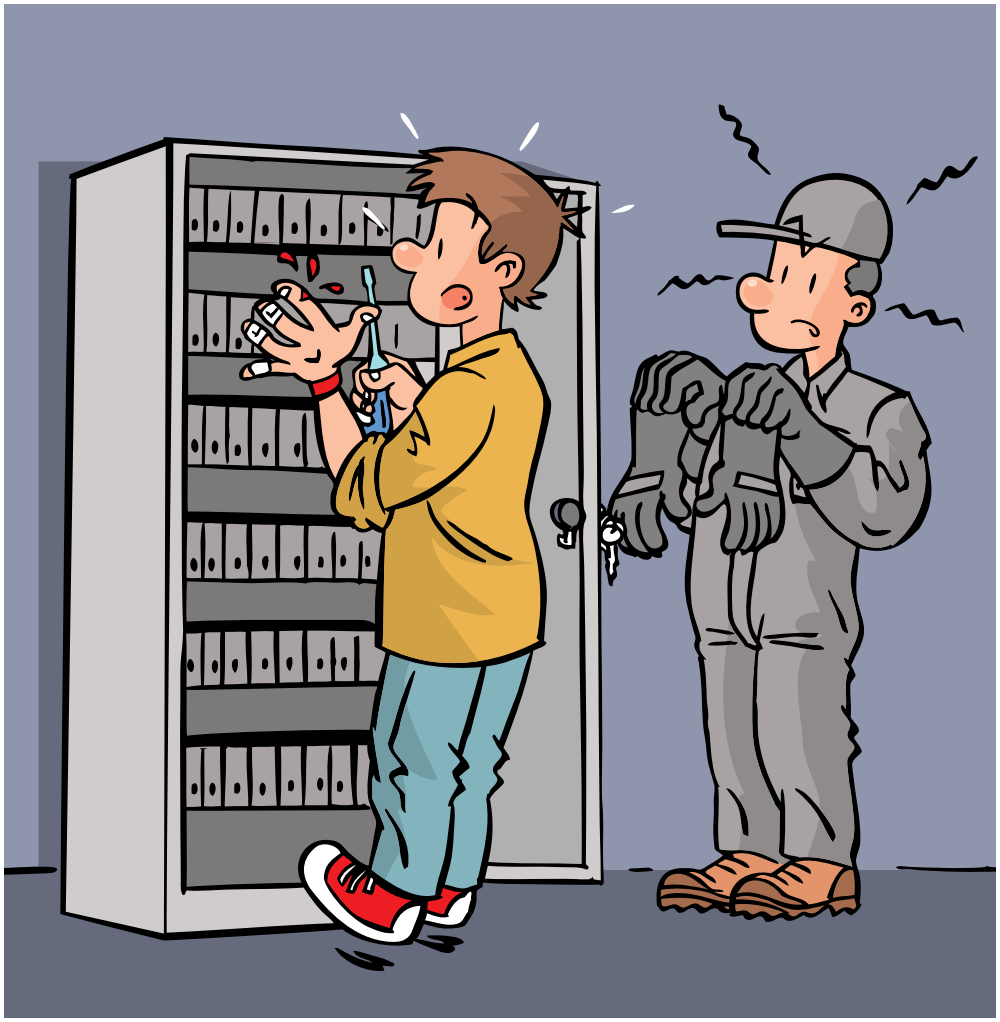

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

PROTECTIONS OCULAIRES

IL EXISTE DIFFÉRENTS TYPES DE LUNETTES QUI SERONT UTILISÉES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ OU DE L'OPÉRATION À RÉALISER.

- LUNETTES DE PROTECTION OU SUR-LUNETTES :
  - pendant les opérations de perçage, de soudage et de nettoyage ;
  - en cas de risque de projection de poussière dans les yeux, par exemple : ouverture d'une porte en gaine ou faux-plafonds, intervention au-dessus de la tête, zone exposée au courant d'air, etc.
- LUNETTES MASQUE : pendant les opérations de meulage,
- LUNETTES ANTI-FLASH OU ÉCRAN FACIAL : pendant certaines opérations d'ordre électrique
- MASQUE DE SOUDEUR : pour les opérations de soudure à l'arc.

Nota : il est nécessaire de protéger également les personnes situées à proximité de l'opérateur.

PROTECTIONS RESPIRATOIRES

Les interventions sur certains sites peuvent être synonymes d'agressions pour les voies respiratoires. Les particules solides ou les gaz agressent les bronches, le larynx et les poumons qui peuvent être à terme irrités. Dans ces cas, l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire s'avère nécessaire.

- Selon la nature de la pollution, il s'agira d'un masque jetable ou à cartouche équipé du filtre adapté.
- La durée d'utilisation d'un masque dépendra du niveau de poussière dans l'atmosphère.
- Éviter la saturation du filtre contenu dans le masque.
- Prévoir des pauses régulières lors de l'utilisation de ce type de masque, notamment en cas de températures élevées.

Nota : Des consignes particulières sont définies pour les interventions sur les sites présentant des risques de présence de composant à base d'amiante.

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

PROTECTIONS AUDITIVES

Le bruit constitue une nuisance pour la santé. Les conséquences d'un bruit trop élevé peuvent être de deux types :

- surdité dans le cas de bruits intenses répétés
- modification du comportement.

LES GÉNÉRATEURS DE BRUIT SONT :

- l'outillage électroportatif (disqueuse, perforateur…)
- certaines machineries ou locaux techniques (compresseurs, génératrices, ventilateurs)
- les autres intervenants à proximité de nos postes de travail et/ou environnement de travail

LES PROTECTIONS SONT DE DIFFÉRENTS TYPES :

- casques antibruit
- bouchons d'oreilles et arceaux (uniquement pour les bruits légers)

LES PROTECTIONS SERONT PORTÉES AVANT D'ENTRER DANS LA ZONE BRUYANTE ET PENDANT TOUTE L'OPÉRATION.

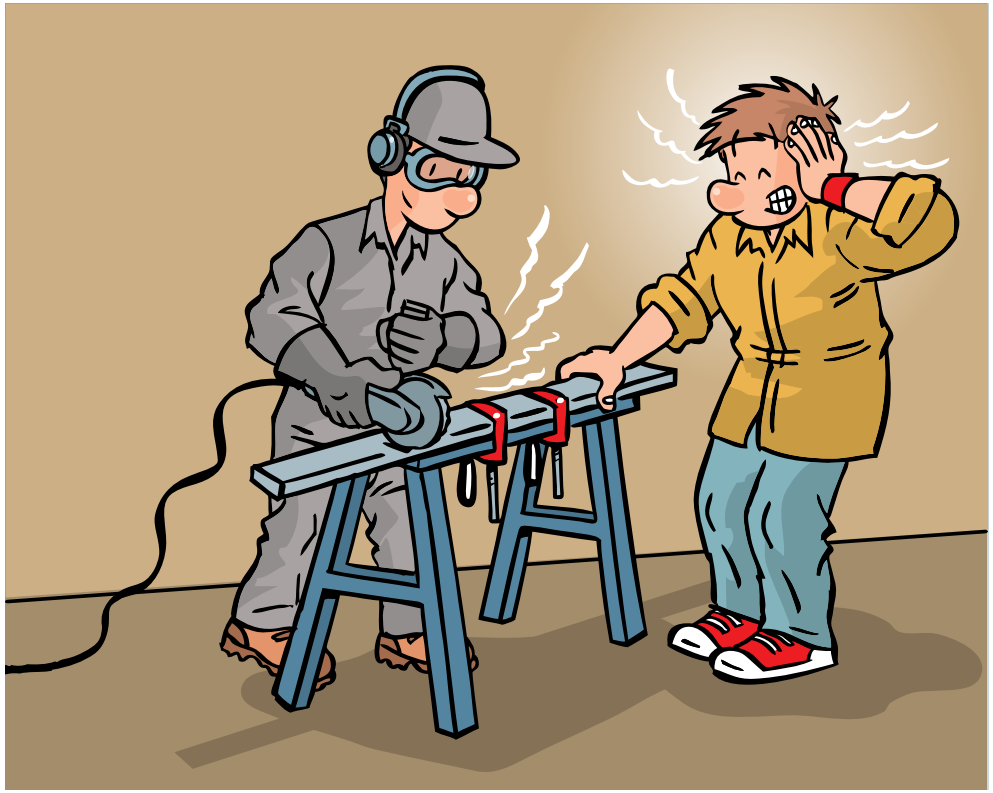

EN CAS DE TRAVAIL À PLUSIEURS, IL EST NÉCESSAIRE D'ORGANISER UN MOYEN DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.

Sur certains sites, les signaux d'alarme et d'évacuation sont sonores et lumineux pour tenir compte du port du casque antibruit.

TENUE DE TRAVAIL ET EPI

PROTECTIONS CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

LES MOYENS DE PROTECTION SONT DE DEUX ORDRES :

- Protections collectives de type garde-corps, à privilégier
- Protections individuelles
  - Équipements d'arrêt de chute (harnais, enrouleur, longe, ligne de vie, point d'ancrage)

Les consignes d'utilisation des moyens de protection sont définies par métier et sont reprises dans les chapitres spécifiques.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS :

Le harnais et ses accessoires sont attribués personnellement le temps de l'intervention.
Avant toute utilisation, il faut effectuer un examen visuel des coutures et des sangles.
En cas d'usures anormales, ne pas utiliser ce harnais et prévenir sa hiérarchie.
Les dispositifs individuels de protections doivent être contrôlés annuellement par une personne qualifiée, et possèdent une durée de vie limitée.
L'ensemble doit être conservé dans un sac de protection adapté pour éviter les chocs, les contacts avec des produits chimiques et l'usure en présence des UV.

ATTENTION, EN CAS D'USAGE DU HARNAIS, SURVEILLANCE DIRECTE REQUISE.

PROTECTION EXCEPTIONNELLE : LES EPI SERONT FOURNIS PAR L'EMPLOYEUR, SELON LES RECOMMANDATIONS ET LES PRÉCONISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS (LORS D'UNE CRISE SANITAIRE PAR EXEMPLE).

ÉCHAFAUDAGE

TOUTES LES INTERVENTIONS SUR ÉCHAFAUDAGE : MONTAGE, DÉMONTAGE, VÉRIFICATION, UTILISATION, DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR DU PERSONNEL FORMÉ ET HABILITÉ.

LORS DE L'UTILISATION D'UN ÉCHAFAUDAGE OU PLATE-FORME DE TRAVAIL, IL FAUT :

- Toujours vérifier le bon état du matériel
- Toujours vérifier les calages, amarrages, ancrages, stabilisateurs et garde-corps.
- La zone de travail doit être accessible stable et protégée
- Les notices de montage et d'utilisation doivent être SCRUPULEUSEMENT respectées
- Utiliser les accès prévus (trappe)
- Respecter les protections collectives (lisse, sous lisse et plinthes)
- Respecter la charge admissible et le nombre maxi de personnes par plateau défini dans la notice

LES ÉCHAFAUDAGES SONT SOUMIS À VÉRIFICATION PÉRIODIQUE.

IL NE FAUT PAS :

- Utiliser un échafaudage ou plate-forme de travail incomplet ou en mauvais état
- Surcharger ou encombrer l'échafaudage
- Déplacer l'échafaudage avec du personnel dessus
- Monter sur les garde-corps ou surélever le poste de travail
- Travailler sur un échafaudage ou une plate-forme de travail démuni de ses protections collectives

TOUT ANOMALIE, MANQUEMENT OU DÉFAILLANCE DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT SIGNALÉ.

ÉCHAFAUDAGE DE PIED :

Monté et démonté par des techniciens qualifiés, ayant reçu une formation spécifique, et devant faire l'objet d'un pv de montage qui doit être présent et visible sur l'installation (avec vérification périodique, si long terme)

ÉCHAFAUDAGE ROULANT :

Peut être monté par les techniciens eux-mêmes jusqu'à 12 m de haut en intérieur et 8 m en extérieur

PLATEFORME

L'INSTALLATION DE TOUTE PLATEFORME DOIT ÊTRE RÉALISÉE PAR DU PERSONNEL FORMÉ ET CONFORMÉMENT À LA NOTICE DU CONSTRUCTEUR.

PLATEFORME PRÉ-MONTÉE :

Suivre les mêmes prescriptions que pour les échafaudages.

LE PLATELAGE BOIS :

- Formation impérative
- Des sabots calibrés de bonne qualité, adaptés à la capacité maximum du platelage du bois de très haute qualité
- L'assemblage doit être fait avec une vis à bois
- Afficher la capacité maximum
- Avoir des accès au plancher sûrs

RESPECTER LE NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNES PAR PLATEAU, DÉFINI DANS LA NOTICE.

IL NE FAUT PAS :

- Modifier le platelage
- Utiliser des matériaux inadaptés

ÉCHELLE

L'échelle sert comme moyen d'accès, selon article R. 4323-63 du Code du travail.

ELLES DOIVENT POUVOIR ÊTRE FIXÉES OU MAINTENUES DE FAÇON À NE POUVOIR NI BASCULER NI GLISSER :

- Présence de barre d'accrochage et de crochets
- À défaut de barre d'accrochage et/ou crochets sur échelles, faire dépasser l'échelle d'un mètre à sa partie supérieure OU s'assurer qu'elle ne puisse pas glisser (fixation en point haut ou bas)
- Pour les échelles d'accès dans les locaux techniques, s'assurer de la présence de la crosse de rétablissement.

SI L'ÉCHELLE EST POSITIONNÉE DANS UN PASSAGE FRÉQUENTÉ :

- Baliser la zone

L'échelle devra être positionnée de façon à avoir un angle compris entre 70 et 75 ° par rapport au sol.
Vérifier la surface d'appui des pieds et du sommet de l'échelle.
Celle-ci doit être résistante, plane et non glissante.
Pour les échelles à coulisse, faire chevaucher les 2 pans d'au moins 3 barreaux et actionner le dispositif de verrouillage.

TOUTE ÉCHELLE DOIT ÊTRE MUNIE :

- De patins antidérapants
- De barreaux antidérapants

VÉRIFIER VISUELLEMENT L'INTEGRITÉ DE L'ÉCHELLE AVANT SON UTILISATION ET SIGNALER TOUT DÉFAUT CONSTATÉ.
TOUTES LES INTERVENTIONS SUR ÉCHAFAUDAGE : MONTAGE, DÉMONTAGE, VÉRIFICATION, UTILISATION, DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR DU PERSONNEL FORMÉ ET HABILITÉ.

LES MOYENS DE LEVAGE

LE LEVAGE ET L'ÉLINGAGE

Il existe 2 types d'appareils de levage :
- les appareils dédiés au levage des charges,
- les appareils dédiés au levage des personnes qui comportent une sécurité aditionnelle permettant la protection contre la chute de la plateforme ou cabine (parachute)

Il faut donc utiliser celui qui est adapté à l'activité.

Toute utilisation d'appareils et accessoires de levage nécessite d'avoir une formation liée à leur utilisation. Les prescriptions transmises lors de cette formation devront impérativement être respectées.

CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE PEUVENT NÉCESSITER LA DÉTENTION D'UN TITRE D'AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR.

CONTRÔLE VISUEL OBLIGATOIRE DES ÉLINGUES AVANT TOUTE UTILISATION.

LES POINTS D'ANCRAGE DES APPAREILS DE LEVAGE DOIVENT ÊTRE SÛRS :

- assurez-vous que les points d'appui, supports et ancrages offrent toutes garanties de résistance suffisantes et restent adaptés à la charge et testés.

N'UTILISEZ QUE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE (MANILLES, ÉLINGUES ...) :

- avec CMU (Charge Maximale d'Utilisation) affichée et adaptés à la charge
- en bon état (carters, linguets, câbles et chaînes…)
- vérifiés selon les périodicités définies par la réglementation (présence des étiquettes de contrôle sur les équipements) par une entreprise qualifiée et avec PV de vérification
- élingues protégées contre les bords coupants
- pas de nœuds dans les élingues
- élinguer en tenant compte du centre de gravité.

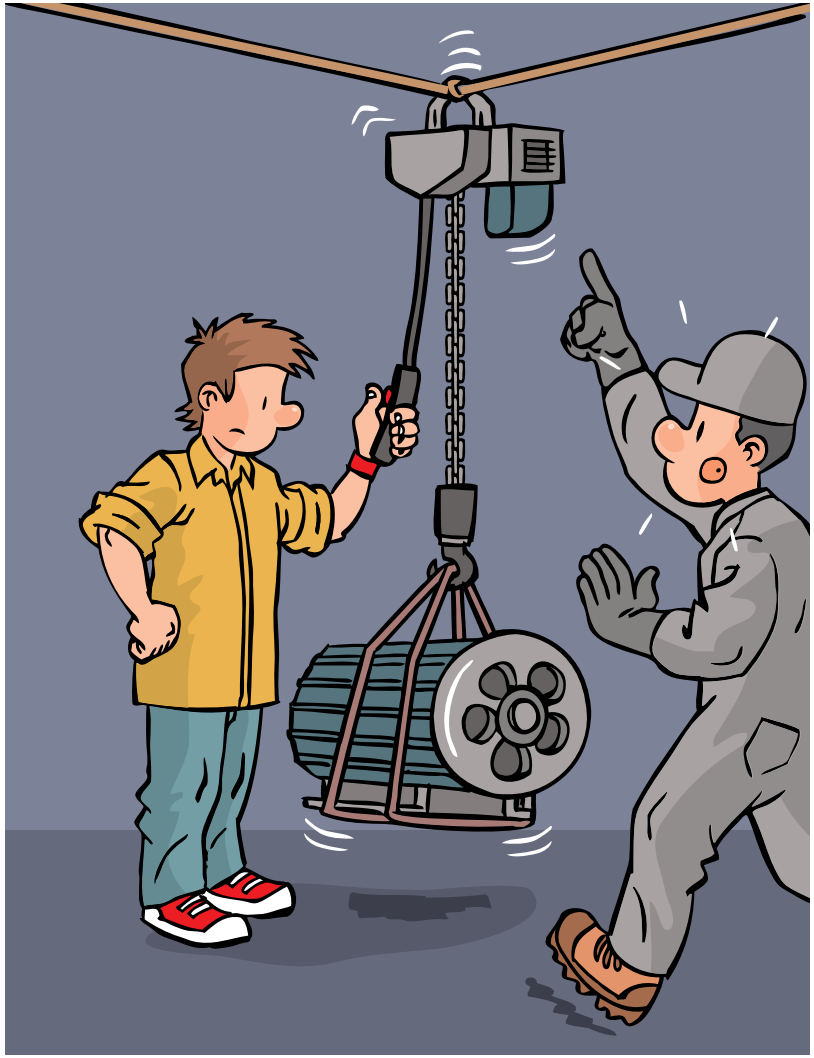

MANUTENTION MANUELLE

LA MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES DOIT SE FAIRE EN RESPECTANT DES POSTURES DE TRAVAIL ADAPTÉES :

- Privilégier les outils de manutention mécanisés (diable, transpalette...)
- Placer ses mains de manière à éviter tout coincement
- Faire travailler les jambes plutôt que le dos
- Garder le dos droit

IL EXISTE CERTAINS MODULES DE FORMATIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUI VOUS PERMETTENT D'ADOPTER LES BONS GESTES ET POSTURES DE MANUTENTIONS MANUELLES.

ARRIVÉE SUR SITE

- PRÉVENIR le responsable (le gardien, l'accueil, le client, le propriétaire, etc.). L'informer de la nature de votre intervention
- PRÉVENIR les usagers (pancartes d'arrêt aux niveaux et dans la cabine).
- PRENDRE connaissance de l'Etude de Sécurité ainsi que des consignes spécifiques au site (PPSPS, plans de prévention, consignes générales de Sécurité)
- RESPECTER les consignes qui vous ont été communiquées dans la cadre de la protection du travailleur isolé.

AVANT TOUTE ACTION SUR L'INSTALLATION S'ASSURER DE L'ABSENCE DE PERSONNES EN CABINE (HORS DÉGAGEMENT DE PERSONNES BLOQUÉES).

INTERVENTIONS EN LOCAL DE MACHINE

- Identifier l'accès au local de machine et les risques liés à cet accès (cf. rubrique précédente)
- Prendre connaissance de la fiche descriptive des risques.
- Faire attention aux organes non protégés pouvant être mis brusquement en mouvement.
- Couper obligatoirement le courant force avant toute intervention sur des éléments mobiles (poulies, câbles, volant de dépannage, limiteur, sélecteur, appareils contigus, contrepoids, courroie, etc.)
- Il est interdit de faire fonctionner l'installation par une intervention manuelle sur les contacteurs.
- Après vos interventions, remettre ou refermer les carters et capots de protection en place si existants (poulies, relais, armoire, sectionneur, organes de sécurité…)
- Si au cours de votre intervention, vous devez vous absenter même un court instant, penser à interdire l'accès au local des machines aux usagers.

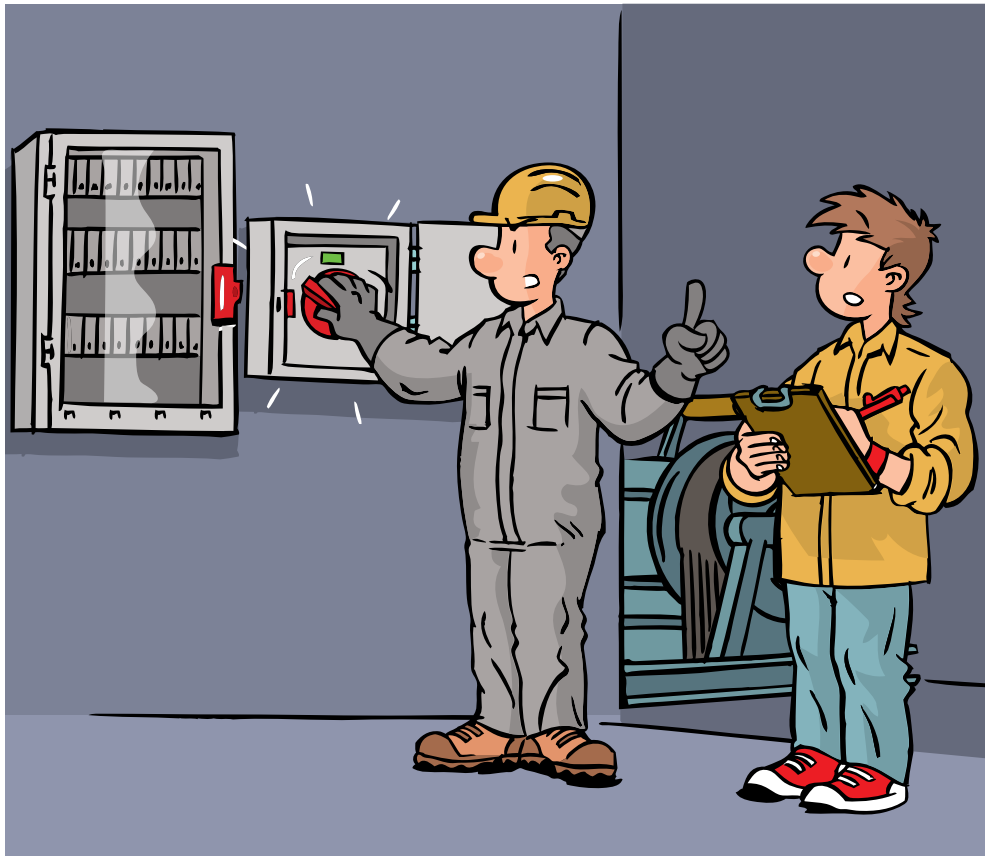

SHUNTAGE D'UN ORGANE DE SÉCURITÉ

C'EST UNE ACTIVITÉ À TRÈS HAUT RISQUE POUR LES TECHNICIENS ET LES USAGERS. CETTE ACTIVITÉ DOIT ÊTRE LE DERNIER RECOURS.

LE PERSONNEL QUI UTILISE UN SHUNT DOIT ÊTRE FORMÉ ET AUTORISÉ.

AVANT TOUT USAGE D'UN SHUNT, S'ASSURER QUE L'APPAREIL EST INACCESSIBLE AUX USAGERS.

FAIRE UNE RECHERCHE PRÉCISE DE LA PANNE DANS LE CONTRÔLEUR AVEC LE MULTIMÈTRE

SI AUCUNE AUTRE SOLUTION ALTERNATIVE, LE SHUNT PEUT S'AVÉRER NÉCESSAIRE ET AUTORISÉ :

- Faire une analyse des risques
- Utiliser des shunts autorisés par l'entreprise
- Identifier les bornes à shunter à l'aide du schéma électrique
- Ne jamais shunter l'ensemble de la chaîne de sécurité
- Le shunt doit être facilement identifiable
- Installer le courant coupé, après vérification de l'absence de tension
- Si déplacement en gaine, vérifier l'absence de tension et installer le shunt courant coupé

NE JAMAIS LAISSER UN SHUNT EN PLACE APRÈS VOTRE DÉPART

VÉRIFIER QUE L'APPAREIL FONCTIONNE CORRECTEMENT AVANT DE QUITTER L'INSTALLATION

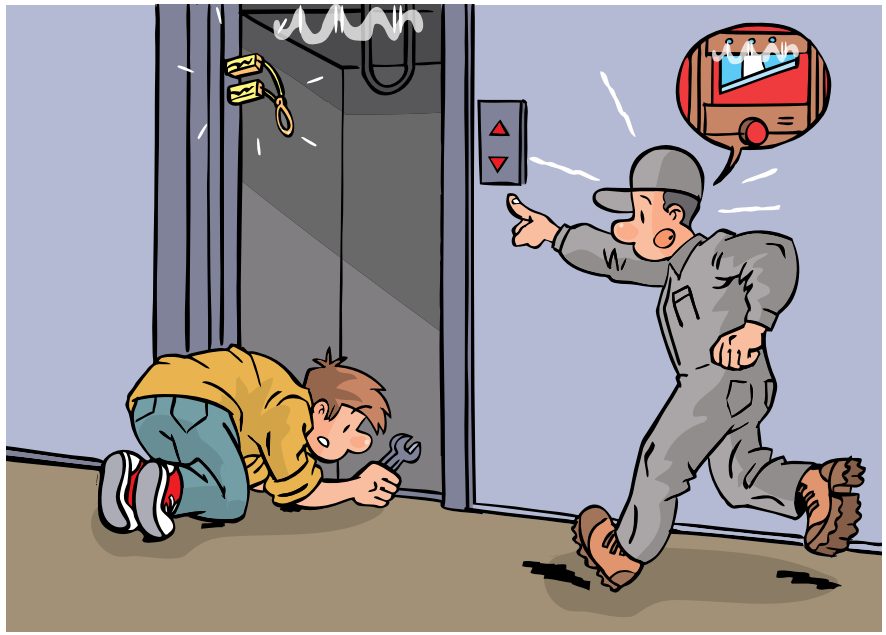

Pour faire déplacer la cabine au palier, portes palières ouvertes, utiliser l'outil serrure adapté :

- Prendre garde au risque de vide.
- Prendre garde au mouvement de la cabine (membres dans le champ de déplacement).
- Prendre en considération l'environnement usager.

INTERVENTIONS EN CUVETTE

AVANT D'Y ACCÉDER :

- Se conformer aux recommandations de la notice fabricant.
- S'assurer d'être au niveau le plus bas.
- Depuis le palier, envoyer l'appareil 2 niveaux au dessus minimum en privilégiant l'extrême haut.
- Arrêter l'appareil avec la clé de déverrouillage à la hauteur voulue pour accéder à la cuvette.
  Cet arrêt doit se faire entre deux niveaux de manière notamment à vérifier l'efficacité de la serrure et éviter l'accès d'un usager en cabine.
- Ouvrir la porte palière.

CONTRÔLER LE FONCTIONNEMENT DU BOUTON STOP EN CUVETTE S'IL EXISTE :

- Enclencher le bouton STOP.
- Si pas de STOP, consigner l'appareil ou utiliser les boutons d'arrêt sur toit de cabine et sécuriser l'accès en cuvette en plaçant un dispositif mécanique (jambe de force, butée…).
- Refermer la porte palière.
- S'assurer que l'appareil ne répond plus aux appels en faisant un appel aux paliers.
- Sécuriser l'environnement.
- Si l'appareil n'a pas de parachute, prévoir une consignation mécanique pour accéder en cuvette.

POUR Y ACCÉDER :

- Après avoir regardé l'état de propreté et l'encombrement du sol, sécuriser les abords, accéder en sécurité en cuvette et positionner la porte en ouverture minimum.
- Bloquer la porte avec l'outil approprié de façon à ce qu'elle ne puisse pas se refermer seule et en aucun cas se verrouiller.

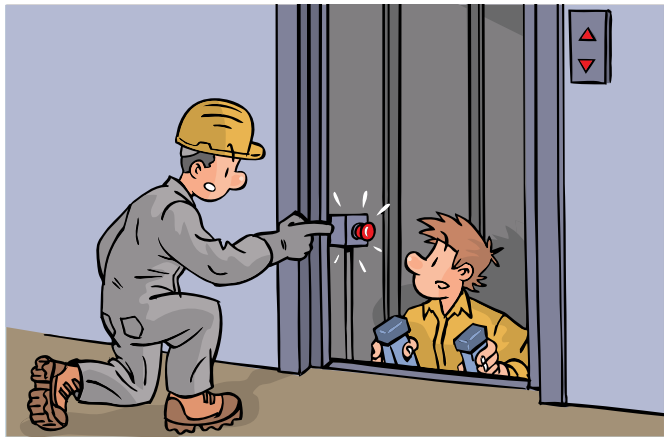

POUR LES ÉLÉVATEURS HYDRAULIQUES :

Si l'opération est de longue durée, sécuriser la cabine en utilisant un ou plusieurs moyens ci-dessous :

- Fermer la vanne si existante.
- Positionner la cabine sur les taquets anti dérive si existants
- Élinguer la cabine.
- Placer un étai de façon adaptée afin d'empêcher la dérive de la cabine.
- Mettre la cabine sur parachute (si existant).

INTERVENTIONS EN GAINE

SE CONFORMER AUX RECOMMANDATIONS DE LA NOTICE FABRICANT

PROCÉDURE D'INTERVENTION SUR DES ORGANES EN GAINE

FONCTIONNEMENT DU BOUTON STOP

- Actionner le bouton STOP sur le toit de cabine.
- Refermer la porte palière.
- S'assurer que l'appareil ne répond plus en enregistrant un appel au palier et à l'étage inférieur où se positionne la cabine.

LORS DE L'ACCÈS, LE STOP DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT ENCLENCHÉ.

SI PLUSIEURS APPAREILS ET/OU UN ÉLÉMENT D'UN AUTRE APPAREIL (EX : CONTREPOIDS) SONT PRÉSENTS DANS LA MÊME GAINE, UNE PROTECTION GRILLAGÉE DOIT SÉPARER LES APPAREILS. SINON, LE COURANT FORCE DOIT ÊTRE COUPÉ IMPÉRATIVEMENT SUR LE OU LES APPAREILS CONTIGUS.
VÉRIFIER LA PRÉSENCE DE PANCARTE INDIQUANT CE DANGER.

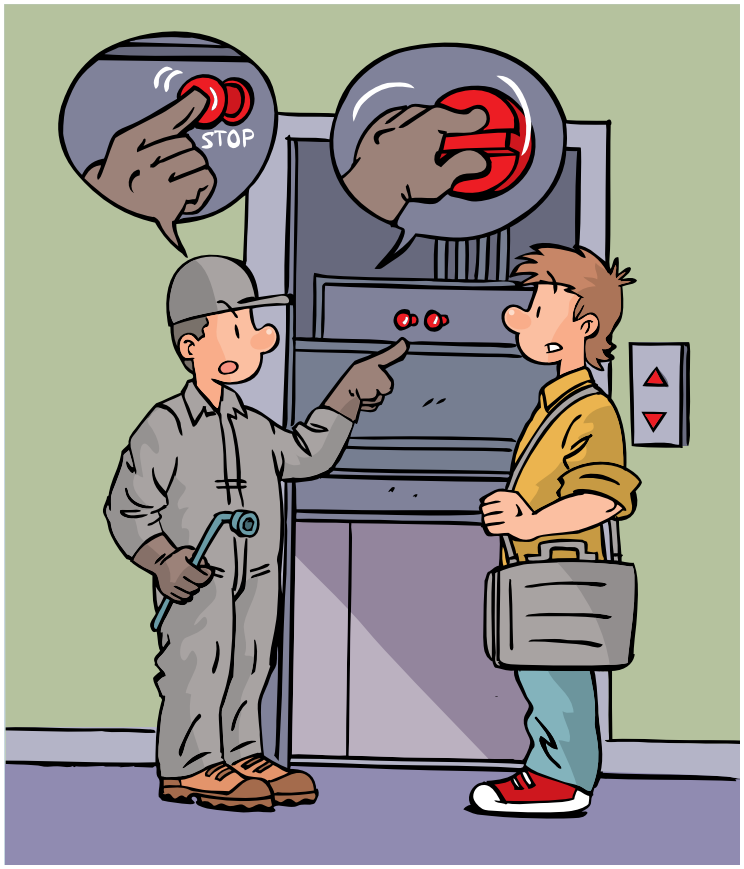

INTERVENTIONS AU PALIER

- Assurer la sécurité des usagers et votre sécurité par le balisage de la zone de travail.
- Avant toute ouverture de portes, positionner le toit cabine au niveau du palier où vous allez procéder à l'ouverture

NE JAMAIS LAISSER UNE PORTE PALIÈRE OUVERTE SANS SURVEILLANCE.

- Avant de partir vérifier que la porte est bien refermée et verrouillée,
- Rappeler la cabine à l'étage et vérifier la propreté des lieux.

NE PAS OUBLIER SA CLEF DE DÉVERROUILLAGE SUR LA PORTE.

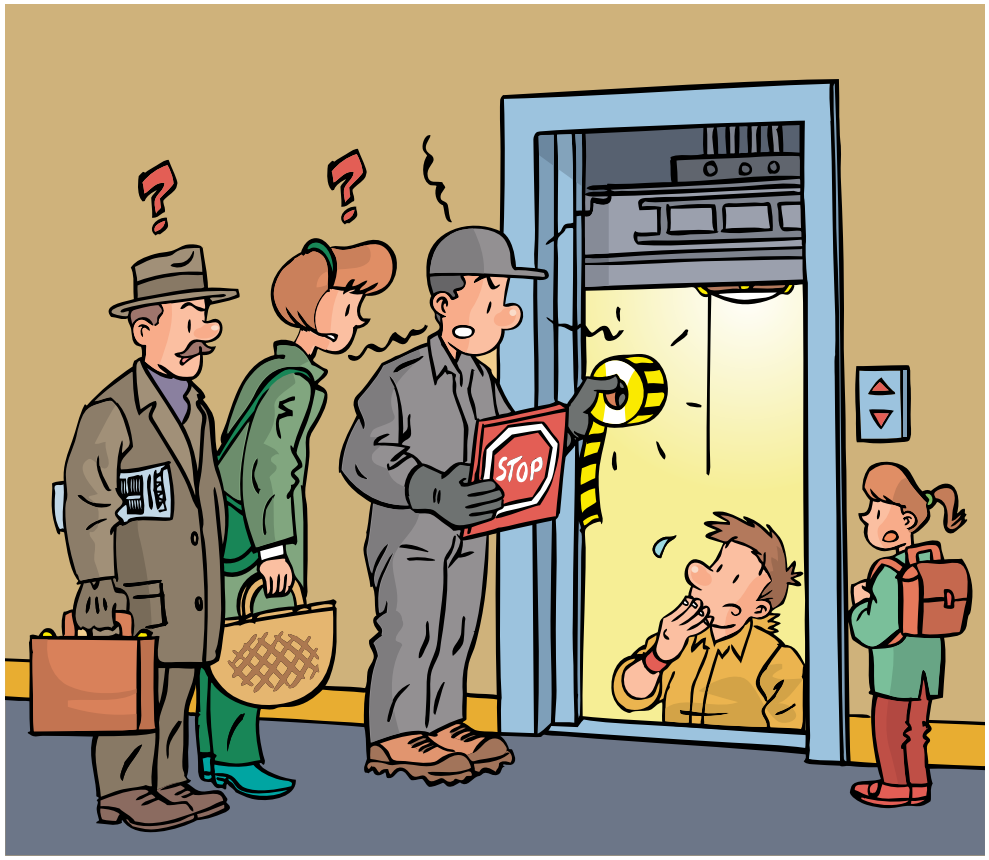

Document remis

Le ..... À .....

Par .....

Signature :

Les professionnels acteurs
de votre mobilité

FÉDÉRATION DES ASCENSEURS